

**AVIS SUR LE LANCEMENT D'UN
PROCESSUS D'ELABORATION D'UNE
STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE**

Rapporteur : Geoffroy DE MONCUIT

Le Président du Conseil régional a saisi, pour avis, le Conseil économique, social et environnemental régional sur le « lancement d'un processus d'élaboration d'une stratégie régionale pour la biodiversité ».

Le CESER Centre a pris bonne note de cette démarche. Il en partage l'essentiel des éléments d'analyse en particulier en terme de constat : « une diversité biologique menacée - un objet de préoccupation croissante dans l'opinion publique - une prise en compte progressive dans les stratégies publiques - un support d'innovation, de développement technologique et de progrès scientifiques ».

Cette stratégie s'inscrit dans un contexte international déjà très riche, visant la protection de la biodiversité. Ainsi doit on rappeler que le Ministère chargé de la protection de la nature a adressé aux préfets de région une circulaire (en application de l'article 23 de la loi du 3 août 2009) destinée à mettre en place la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP), l'objectif étant de placer sous protection forte au moins 2% du territoire ; pour ce faire un diagnostic patrimonial a été établi au niveau national (espèces, habitat, sites d'intérêts géologiques), devant être suivi d'annexes régionales. C'est donc sur ce fonds national que la stratégie régionale doit s'inscrire et s'appuyer, en complémentarité.

La stratégie régionale pour la biodiversité va se révéler être un exercice délicat. Pour le CESER, quelques pistes de réflexions qui sont souvent autant d'interrogations, méritent que l'on s'y arrête quelques instants :

- La prise en compte concomitante du temps et de l'ensemble des espaces

La protection de la biodiversité, pour réussir, ne peut pas être décrétée d'en haut (ONU, Europe, Etat). Elle s'inscrit déjà dans une histoire très riche, ayant généré un nombre impressionnant de lois, décrets et règlements, qui ont donné naissance à une quantité encore plus importante de zones de protection de toutes sortes (plus de 80 dans notre pays), dont beaucoup se chevauchent. Il s'agit alors de mettre en place un système tenant compte du temps : observations, diagnostic précis. Mais il convient également prendre en considération la multiplicité des mailles géographiques, fonction de la grande variété des espaces régionaux.

Le CESER souligne ainsi, pour notre région, l'importance du couvert forestier (23 % de la surface régionale) avec des classements notoires comme la plus grande zone Natura 2000 en Europe : la Sologne. Il fait remarquer que la forêt est déterminante pour la biodiversité par son triple rôle : fixation des sols - filtrage des eaux - purification de l'air, sans parler de sa valeur paysagère. Il en est de même pour les zones humides (Val de Loire, classé au patrimoine de l'Unesco, Brenne, Sologne etc....) ainsi que certains milieux spécifiques tels les collines calcicoles.

Le CESER insiste sur le fait que la problématique de la biodiversité doit s'appliquer à tous les types d'espaces, non seulement ceux considérés comme remarquables, mais aussi les plus courants, dont les espaces urbains et périurbains (espaces où vit près de 80 % de la population), particulièrement « dévoreurs » d'espaces naturels, agricoles et forestiers. C'est sur ce fond, ces enjeux et cette méthodologie que les projets de trames vertes et bleues prendront tout leur sens.

- L'implication de tous

Afin que les mesures de protection envisagées soient réalistes et réellement co-partagées, le CESER estime indispensable que cette stratégie se construise tant, avec les scientifiques qu'avec les bénévoles (et pour ce faire le réseau des naturalistes de terrain doit être particulièrement renforcé), les administratifs et la population (en particulier les jeunes), les responsables sociaux, économiques et bien entendu politiques. C'est pourquoi le CESER est pour le moins très soucieux du rythme prévu (mars 2011, production de la stratégie avec ses cadres d'intervention et son diagnostic régional).

- les liens économie/biodiversité

La démarche ne peut qu'être systémique, (c'est d'ailleurs ainsi que fonctionne la biodiversité, par interactions de ses composantes animales, végétales, minérales). Aussi loin d'opposer biodiversité et activité humaine, on doit considérer qu'il s'agit d'un capital commun homme/milieu naturel. Il ne s'agit nullement de faire du tout économique sur le « dos » de la nature, simplement de se souvenir que des femmes et des hommes vivent de et par cette nature.

Enfin, n'oublions pas que la protection de la biodiversité est et sera sans doute, de plus en plus compliquée par le réchauffement climatique. Ainsi et à titre d'exemple, on sait déjà que certains types d'arbres poussant dans notre région seront probablement condamnés à terme (chêne pédonculé ? douglas ?). Ceci doit conduire à ne pas imposer des mesures par trop rigides, inadaptées au terrain qui risqueraient de compliquer les adaptations indispensables et de décourager les actions.

En cette première phase d'élaboration de cette stratégie régionale pour la biodiversité, le CESER souhaite que soient retenus deux points déterminants :

- la connaissance de la biodiversité demande la mise en place de processus en constante amélioration, afin de prendre en compte en permanence, sa complexité (relations entre les habitats, les écosystèmes, le vivant etc...), en s'appuyant sur l'expertise conjuguée des scientifiques et des gens de terrain (naturalistes bénévoles) ;
- cette démarche demande une forte sensibilisation de l'ensemble des acteurs, mais elle ne saurait être limitée à celle du grand public, elle doit également et surtout s'adresser aux décideurs sociaux, économiques et politiques.